



Avis à manifestations d'intérêt

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
Direction Générale des Collectivités Territoriales

AMI N° :002/CPMP/MIDEC/2023

Le contrôle et le suivi de la collecte et du transport des déchets solides urbains de la ville de Nouakchott vers le Centre d'Enfouissement Technique

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le site de l'ARMP (www.armp.mr) en date du **14 Aout 2023**.
2. Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a obtenu dans le cadre de son budget des fonds, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de prestations intellectuelles relative au **contrôle et le suivi de la collecte et du transport des déchets solides urbains de la ville de Nouakchott vers le Centre d'Enfouissement Technique**
3. Les services comprennent le contrôle et le suivi de la collecte et du transport des déchets solides urbains de la ville de Nouakchott vers le Centre d'Enfouissement Technique et sont détaillés comme suit :

3.1 Objectif général de la prestation

L'objectif de cette prestation est d'assurer un suivi et un contrôle régulier du service contractuel de la Société Mauritanienne de Traitement des Déchets(SMTD) et de contribuer à son amélioration éventuelle.

3.2 Réalisation

Le suivi du service de la société est prévu pour une période de deux années renouvelables. Il sera confié à un bureau d'études spécialisé dans le domaine ayant une bonne connaissance en matière de gestion des déchets.

3.3 Principales tâches

Le bureau d'études devra :

- Assurer le suivi des opérations de collecte des déchets et s'assurer que le service est fait selon les règles, conformément au cahier des charges ;
- Assurer le suivi des opérations de transport des déchets de la ville au Centre d'Enfouissement Technique (CET) et s'assurer que le service est fait selon les règles ;

- Soumettre au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC) une évaluation périodique de la situation de salubrité des sites de transit des déchets
 - Assurer le suivi de la pesée des déchets au niveau du CET, en collaboration avec et la Région de Nouakchott qui est chargé de la gestion de celui-ci ;
 - Appuyer le MIDEC dans la réalisation des décomptes mensuels ;
 - Tenir une situation actualisée des quantités de déchets mis en enfouissement ;
 - Formuler des recommandations susceptibles d'améliorer le service de collecte, de transport et d'enfouissement des déchets y compris la création officielle de nouveaux sites de transit ou la suppression d'autres ;
 - Appuyer le MIDEC sur d'autres aspects liés directement au service de la SMTD y compris une estimation des ratios de production des déchets de la ville.
 - Procéder à l'analyse du parc engin et sa conformité avec les contrats de gestion déléguée ;
 - Assurer le contrôle de la conformité des rapports ;
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience « au minimum cinq années d'expériences avec des collectivités locales différentes », les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels permanent et occasionnel).. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
5. Une liste des candidats, qui ne saurait être supérieure à **cinq(5)**, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; Les candidats classés premiers au terme du processus d'évaluation sont invités à soumettre des offres techniques et financières.
Les offres seront évaluées selon la méthode : **Qualité et Coût (SBQC)**

La procédure de la sélection d'une liste restreinte sera conduite en application de la **loi n° 2021-024 du 29 décembre 2021** portant Code des Marchés Publics et ses décrets d'application.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au plus tard le **02 Octobre 2023 à 11H:00 mn TU** à l'adresse ci-après :
la Commission de Passation des Marchés Publics CPMP/MIDEC, du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Rue 23-015, Zone Résidentielle, ilot D, Lot N°14 ksar, tel : 45245585/25000132

PR/CPMP
M'bouye Hame Dey Baba

